

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030**14 octobre 2004****SOMMAIRE**

5X5 S.A.	49427	Immoterra SCI, Luxembourg	49439
ARHS Developments S.A., Bertrange	49412	Impex Ltd Materials for Printed Circuits Board Industry, G.m.b.H., Contern	49424
Ardea S.A., Luxembourg	49421	International Hotel Licensing Company, S.à r.l., Luxembourg	49427
Ardea S.A., Luxembourg	49422	Isfin S.A., Luxembourg	49430
Associated Business Consultants S.A., Luxembourg	49430	Kalispera S.A., Luxembourg	49416
Associated Business Consultants S.A., Luxembourg	49430	Kermadec S.A., Luxembourg	49417
Base 2000 S.A., Luxembourg	49424	Kermadec S.A., Luxembourg	49417
Boroo Gold S.A.	49417	Knox, S.à r.l., Luxembourg	49406
Cedobar, S.à r.l., Luxembourg	49411	Languedoc Loisirs, S.à r.l., Pontpierre	49404
Chronolux, S.à r.l., Differdange	49434	Languedoc Loisirs, S.à r.l., Pontpierre	49404
Chronolux, S.à r.l., Differdange	49436	Locra S.C., Luxembourg	49399
Covansys Luxembourg S.A., Windhof	49425	Locra S.C., Luxembourg	49399
Da Silva Frères, S.à r.l., Pétange	49428	Lune d'Orient, S.à r.l., Soleuvre	49439
Da Silva Frères, S.à r.l., Pétange	49428	LVR International S.A., Dudelange	49437
Delta Farma S.A., Luxembourg	49430	Magali S.A., Luxembourg	49401
DRS Holding S.A., Luxembourg	49426	Mangachoc International Holding S.A., Luxembourg	49408
(The) Economist Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	49429	Mangachoc International Holding S.A., Luxembourg	49418
EFG Multi-Manager Fund	49440	Mediterranean Properties S.A., Luxembourg ...	49422
EurEau Sources Investments S.A., Luxembourg ..	49412	Mediterranean Properties S.A., Luxembourg ...	49423
European Fund Administration (EFA) S.A., Luxembourg	49432	Mediterranean Properties S.A., Luxembourg ...	49423
European Fund Administration (EFA) S.A., Luxembourg	49432	Mediterranean Properties S.A., Luxembourg ...	49423
Finance Invest Corporation S.A., Luxembourg ...	49398	Mersch & Schmitz, Equipements Techniques du Bâtiment, S.à r.l., Holzem	49410
First Real Estate S.A., Luxembourg	49395	Mersch & Schmitz, Equipements Techniques du Bâtiment, S.à r.l., Holzem	49411
France Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg .	49404	Orion Master Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	49395
G.P.S. S.A., Luxembourg	49428	Palmgrove Invest S.A., Luxembourg	49394
G.P.S. S.A., Luxembourg	49429	Parfum's Center, S.à r.l., Dudelange	49436
Gioch S.A., Luxembourg	49420	Participe Holding S.A., Luxembourg	49426
Helio Charleroi Finance S.A., Luxembourg	49418	Participe Holding S.A., Luxembourg	49426
Helio Charleroi Finance S.A., Luxembourg	49418	Poultry Grill, S.à r.l., Luxembourg	49417
HMTF Canadian Cable Luxco, S.à r.l., Luxembourg	49433	Retouche Minute, S.à r.l., Bertrange	49408
HMTF Canadian Cable Luxco, S.à r.l., Luxembourg	49434	Salon La Brosse, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49408
Holding Européenne de Technologies Urbaines S.A., Luxembourg	49422	Sasha Maritime S.A., Luxembourg	49425
		Sasha Maritime S.A., Luxembourg	49425
		Scientific Games Luxembourg Acquisition, S.à r.l.,	

Luxembourg	49422	Straits Investments Holding S.A., Luxembourg...	49431
SGG Services Généraux de Gestion S.A., Luxembourg	49394	Sudamin Industries, S.à r.l., Luxembourg	49400
Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg	49414	Sudamin Services, S.à r.l., Luxembourg	49397
Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg	49416	T.A.S.L., Trust and Accounting Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	49405
SKR Management Holding S.A., Koerich	49413	T.A.S.L., Trust and Accounting Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	49406
SKR Management Holding S.A., Koerich	49414	T.C.S., Training, Consulting and Search S.A., Bertrange	49402
Soteg S.A., Luxembourg	49419	T.C.S., Training, Consulting and Search S.A., Bertrange	49404
Soteg S.A., Luxembourg	49420	T.R.B. International S.A., Luxembourg	49409
Standard Life Investments Global Sicav, Luxembourg	49404	T.R.B. International S.A., Luxembourg	49410
Store Wampach Gonderange, S.à r.l., Gonderange	49411	Taboa, S.à r.l., Luxembourg	49417
Store Wampach Wasserbillig, S.à r.l., Wasserbillig	49411	Wingfoot Luxembourg, S.à r.l., Colmar-Berg	49407
		Wingfoot Luxembourg, S.à r.l., Colmar-Berg	49407

SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.906.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement le 24 mai 2004*

- les mandats d'Administrateur-Délégué de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, 72, rue Dr Joseph Pepper, L-2319 Howald et de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A, 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- le mandat de Réviseur d'entreprises de Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est reconduit pour un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., en abrégé SGG

C. Schlessler

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065549.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme.
(anc. RIPOULUX S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2004

Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, rue du Bois, L-1251 Luxembourg de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, de Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Pepper, L-2319 Howald et de Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, Eisenhower, L-8321 Olm et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

PALMGROVE INVEST S.A.

Signature / Signature

Adminsitrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065546.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065120.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

FIRST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.624.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FIRST REAL ESTATE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg, section B number 93.624), incorporated by a notarial deed on April 11, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 628 of June 10, 2003, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The Extraordinary General Meeting is opened at 2.30 p.m. by Mr Vincent Goy, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Carol Collin, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Fabrice Collin, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- a) Decision to wind up the company and put the company into liquidation.
- b) Appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- c) To grant discharge to the Directors and to the statutory auditor.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the company:

The company SIGNES S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg 46251.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de FIRST REAL ESTATE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (R.C. Luxembourg, section B numéro 93.624), constituée suivant acte notarié en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 628 du 10 juin 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Carol Collin, employée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Collin, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- c) D'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société SIGNES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg 46251.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, C. Collin, F. Collin, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004, vol. 887, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2004.

J.-J. Wagner.

(065006.3/239/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SUDAMIN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.563.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the sixteenth of July at 11.45 a.m.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company SUDAMIN TRADING, S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 95.543,

hereby represented by Maître François Brouxel, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney issued under private seal in England, on June 27, 2004.

Which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- It is the sole member of the company SUDAMIN SERVICES, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (hereinafter «the Company»), incorporated under the form of a «société à responsabilité limitée» by a deed of the undersigned notary, on August 29, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 1034, dated October 7, 2003;

- The corporate capital of the Company is established at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each;

- In its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- The sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 31, 2003 and the interim balance sheet as at May 31, 2004, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

A copy of the balance sheet of the Company as at December 31, 2003 and of the interim balance sheet as at May 31, 2004, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- The Company's activities have ceased;

- The sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- Following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- The Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- There should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR 1,200.- (one thousand and two hundred euros).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize juillet à 11.45 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société SUDAMIN TRADING, S.à r.l, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.543,

ici représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Angleterre, le 27 juin 2004.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- Elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SUDAMIN SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1034 daté du 7 octobre 2003;

- Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- En sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- L'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2003 et aux comptes intermédiaires du 31 mai 2004, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan de la Société au 31 décembre 2003 et des comptes intermédiaires au 31 mai 2004, après avoir été signées ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes;

- L'activité de la Société a cessé;

- L'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

- Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite au détenteur de la procuration, ès-qualité qu'il agit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, vol. 144S, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.

T. Metzler.

(065309.3/222/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

FINANCE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUCIAIRE INVEST CORPORATION S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(064870.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

LOCRA S.C., Société Civile particulière.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg E 426.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Yvette Marie Albert Logeling, hôtelière, veuve de Monsieur Fernand Cravat, demeurant à L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

2) Monsieur Carlo Cravat, hôtelier, demeurant à L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

3) Madame Paule Françoise Simone Cravat, psychologue, épouse de Monsieur Robert Jean-Marie Genot, demeurant à L-2440 Luxembourg, 56, rue de Rollingergrund.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société civile particulière LOCRA S.C., au capital social de deux mille deux cent cinquante euros (2.250,- EUR), divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 614 du 19 avril 2002.

Lesdits comparants ont exposé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) L'associé et gérant Monsieur Fernand Nicolas Paul Cravat, en son vivant hôtelier, né à Luxembourg, le 30 mars 1932, ayant demeuré en dernier lieu à L-2450 Luxembourg, 29, Boulevard Roosevelt, est décédé à Luxembourg, le 30 juillet 2003;

2) il était propriétaire de 40 parts sociales et gérant de ladite société;

3) il était marié à la dame Yvette Logeling, prénommée, sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage dressé par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1997, avec attribution de la totalité de la communauté au survivant des époux conformément aux articles 1524 et 1525 du Code civil;

4) suite au décès de Monsieur Fernand Cravat, prénommé, les quarante (40) parts sociales lui ayant appartenu dans ladite société appartiennent à son épouse, savoir Madame Yvette Logeling, prénommée;

5) en conséquence, l'article 3 des statuts de la société est modifié en son alinéa 1^{er} qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à deux mille deux cent cinquante euros (2.250,- EUR), divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) attribuées comme suit:

1) Madame Yvette Logeling, prénommée, quatre-vingts parts	80
2) Monsieur Carlo Cravat, prénommé, cinq parts	5
3) Madame Paule Cravat, prénommée, cinq parts	5

Total: quatre-vingt-dix parts 90 ..»

6) suite au décès de Monsieur Fernand Cravat, prénommé, co-gérant de la société, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** La société est administrée et gérée par Madame Yvette Logeling, prénommée, laquelle peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. La gérante peut valablement donner procuration même à un tiers pour telle(s) opération(s) déterminée(s).»

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,
et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: Y. Logeling, C. Cravat, P. Cravat, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

J.-P. Hencks.

(065161.3/216/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

LOCRA S.C., Société Civile particulière.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg E 426.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(065162.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SUDAMIN INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.544.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the sixteenth of July at 12.15 p.m.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company ALSTER INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Williams House, 20 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered in Bermuda under the number 34069,

hereby represented by Maître François Brouxel, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney issued under private seal in England, on June 27, 2004.

Which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- It is the sole member of the company SUDAMIN INDUSTRIES, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (hereinafter «the Company»), incorporated under the form of a «société à responsabilité limitée» by a deed of the undersigned notary, on August 29, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 1030, dated October 6, 2003;

- The corporate capital of the Company is established at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each;

- In its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- The sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at May 31, 2004, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

A copy of the balance sheet of the Company as at May 31, 2004 after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- The Company's activities have ceased;

- The sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- Following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- The Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- There should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR 1,200.- (one thousand and two hundred euros).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize juillet à 12.15 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ALSTER INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Williams House, 20 Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes, enregistrée aux Bermudes sous le numéro 34069,

ici représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Angleterre le 27 juin 2004.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- Elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SUDAMIN INDUSTRIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 1030 daté du 6 octobre 2003;

- Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- En sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- L'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mai 2004, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

Une copie du bilan de la Société au 31 mai 2004, après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

- L'activité de la Société a cessé;

- L'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

- Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite au détenteur de la procuration, ès-qualité qu'il agit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, vol. 144S, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.

T. Metzler.

(065311.3/222/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

MAGALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 28.651.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2004

Le Conseil d'Administration nomme administrateur en remplacement de M. Robert Elvinger:

- M^e Claude Pauly, avocat, Luxembourg,

Et nomme commissaire aux comptes en remplacement de M. John Kartheiser:

- ECOFISC S.A., Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs pour un terme de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Mondorf-les-Bains,

- M. Claude Pauly, avocat, Luxembourg,

- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Commissaire aux comptes pour un terme de trois ans:

- ECOFISC S.A., Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065008.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

T.C.S., TRAINING, CONSULTING AND SEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.326.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRAINING, CONSULTING AND SEARCH S.A., en abrégé T.C.S. S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 3 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, le 22 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 27 février 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.326.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sophie Darche, employée privée, demeurant à B-6880 Bertrix, 9, rue de la Buchaye, qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Perwez, informaticien, demeurant à B-4100 Seraing, 26, rue Vésale.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. l'augmentation du capital d'un montant de 65.000,- EUR pour le porter de 60.000,- EUR à 125.000,- EUR par la création et l'émission de deux mille six cents (2.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. la souscription et la libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

3. la modification afférente de l'article 5 (alinéa premier) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5 (alinéa premier).** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

4. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie et la modification subséquente de l'article 2, alinéa premier, des statuts comme suit:

«**Art. 2 (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

5. Le changement de l'objet social de la société et la modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

6. La nomination d'un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009: la société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (60.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par la création de deux mille six cents (2.600) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux mille six cents (2.600) actions:
la société PROCON ASSETS HOLDING S.A., avec siège social à L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 56.323,
ici représentée par son administrateur-délégué la société CLIG S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, elle-même représentée par son administrateur-délégué Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

Souscription et libération

Ensuite,
la société PROCON ASSETS HOLDING S.A., prédésignée, ici représentée comme dit ci-dessus, a par son représentant préqualifié déclaré souscrire deux mille six cents (2.600) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire de la somme de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR).

De la sorte, la somme de soixante-cinq mille (65.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5 (alinéa premier).** Le capital social est fixé cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa premier, des statuts comme suit:

«**Art. 2 (alinéa premier).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

la société US MANAGEMENT INC, avec siège social à 33137-4537 Miami, Floride, 2865 Biscayne Boulevard, #339.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 1.830,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: F. Dovifat, S. Darche, J. Perwez, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juillet 2004, vol. 318, fol. 85, case 3. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2004.
(065324.3/2724/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Holtz.

T.C.S., TRAINING, CONSULTING AND SEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(065326.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

FRANCE OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.100,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063192.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 78.797.

Monsieur Nathan Parnaby est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 19 décembre 2003.

Monsieur Alan Burton est à omettre du conseil d'administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'administrateur le 15 novembre 2003.

Nomination de Monsieur James Aird le 6 mai 2004 comme administrateur.

Nomination de Monsieur Neil McPherson le 6 mai 2004 comme administrateur.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV

J.-A. Fuhrmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064906.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

LANGUEDOC LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 26.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2004, réf. LSO-AT01688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065010.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

LANGUEDOC LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 26.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065013.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**T.A.S.L., TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 94.933.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG (en abrégé T.A.S.L.), S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 905 du 4 septembre 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.933.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent à l'associé unique Monsieur Stéphane Weyders, prénommé.

III.- Monsieur Stéphane Weyders, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable ainsi qu'à la profession de réviseur d'entreprises consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature, à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier; à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou organismes ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées.

La société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

En outre la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ses intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts et émettre des reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser son objet directement ou indirectement en réalisant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

De façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Weyders, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, vol. 21CS, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.

T. Metzler.

(065327.3/222/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**T.A.S.L., TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 94.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.
(065328.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

T. Metzler.

KNOXX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.536.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of July.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

Mr Hans Thorén, company director, born in Partillé (Sweden), on June 15, 1962, residing at 2 Froschheimstrasse, A-5700 Zell am See (Austria),
hereafter referred to as «the principal»,
by virtue of a proxy given in Zell am See (Austria), on 15 July 2004,
which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company KNOXX, a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the «Registre de Commerce et des Sociétés» in Luxembourg, section B number 89.536, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 October 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1694 of 27 November 2002.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into hundred twenty-five (125) shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company KNOXX, has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company KNOXX, prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Hans Thorén, administrateur de société, né à Partillé (Suède), le 15 juin 1962, demeurant au 2, Froschheimstrasse, A-5700 Zell am See (Autriche),
ci-après dénommé: «le mandant»,
en vertu d'une procuration donnée à Zell am See (Autriche), le 15 juillet 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société KNOXX, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 89.536, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1694 du 27 novembre 2002.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société KNOXX, a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société KNOXX, prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2004, vol. 887, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2004.

J.-J. Wagner.

(065336.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

WINGFOOT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 73.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

H. Lange

Gérant

(064917.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

WINGFOOT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 73.728.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Statutaire de la société, réunie à Colmar-Berg en date du 7 mai 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003,
2. d'affecter les résultats de l'année 2003 de la façon suivante:
 - d'allouer 5% du bénéfice, soit EUR 22.183,11 à la réserve légale,
 - d'allouer une partie du bénéfice, soit EUR 127.056,20 à la réserve spéciale pour l'impôt sur la fortune,
 - de ne pas distribuer de dividende,
 - et de reporter le solde bénéficiaire à nouveau.
3. de donner décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003,
4. de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire,

5. de conférer les droits de signature aux personnes suivantes

Signature A:

- Madame Monique Stephany,
- Messieurs Hermann Lange et Loul Reiles.

Signature B:

- Madame Irina Schepakina,
- Monsieur Laurent Betry.

La société sera valablement engagée par deux signatures conjointes de la classe A ou une signature de la classe A conjointement avec une signature de la classe B.

Pour extrait conforme

H. Lange

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064912.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

RETOUCHE MINUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 mai 2004.

Signature.

(064955.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SALON LA BROUSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, route de Mondercange.

R. C. Luxembourg B 42.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004.

Signature.

(064958.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MANGACHOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

H. R. Luxemburg B 75.655.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
abgehalten in Luxemburg, am 28. Juli 2004*

Aus dem Protokoll geht hervor, dass den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2002 volle Entlastung erteilt wurde.

Die Mandate von
CARDALÉ OVERSEAS INC.
KELWOOD INVESTMENTS Ltd
TASWELL INVESTMENTS Ltd

als Verwaltungsräte sowie von Herrn Lex Benoy als Kommissar wurden erneuert, bis zur Hauptversammlung des Jahres 2010.

Luxemburg, den. 28 Juli 2004.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065192.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

T.R.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.186.

L'an deux mille quatre, le vingt trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Johanna Fischmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme T.R.B. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans ses réunions des 17 mars 2004 et 23 juillet 2004,

lesquelles décisions resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme T.R.B. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination T.R.B. HOLDING S.A. suivant acte notarié du 15 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil C numéro 289 du 16 octobre 1987, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 375 du 14 juillet 1997, par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 avril 2002 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 22 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 2 juin 2004,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties en deux catégories d'actions, les actions de catégorie «A» et les actions de catégorie «B».

2. L'article 5 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« ...

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties en deux catégories d'actions, les actions de catégorie «A» et les actions de catégorie «B».

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir des présentes (20 décembre 2001), autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

...»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé, en sa réunion du 17 mars 2004 et confirmée en date du 23 juillet 2004, de réaliser une augmentation de capital via la clause du capital autorisé précitée à concurrence de sept cent mille Euros (700.000,- EUR), pour porter le capital social de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de vingt huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,- EUR) chacune. Les actions nouvelles seront inscrites sur le registre des actions nominatives dans la même catégorie d'actions que celles déjà détenues par l'actionnaire souscrivait.

Ensuite, Madame Johanna Fischmann prénommée, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'administration comme détaillé ci-avant, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription de vingt huit mille (28.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,- EUR) chacune, et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces comme suit:

- quinze mille cinq cent vingt (15.520) actions de catégorie «A», par MONTROSE INTERTRADE Ltd, une société ayant son siège social à The Lake Building P.O. Box 3161, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, le propriétaire actuel des actions de catégorie «A»;

- douze mille quatre cent quatre-vingts (12.480) actions de catégorie «B», par LALANDE FINANCE S.A., une société ayant son siège social à L-Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, le propriétaire actuel des actions de catégorie «B»; de sorte que la somme de sept cent mille Euros (700.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties en deux catégories d'actions, les actions de catégorie «A» et les actions de catégorie «B».

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit mille sept cent cinquante Euros (8.750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Fischmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 57, case 3. – Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

G. Lecuit.

(065340.3/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

T.R.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

G. Lecuit.

(065341.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

MERSCH & SCHMITZ, EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.549.

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu

Monsieur René Schmitz, ingénieur industriel, demeurant à L-9655 Harlange, 52, rue Laach.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société MERSCH & SCHMITZ, EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 97 du 12 mai 1976, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision sous seing privé portant notamment conversion du capital en euros et augmentation de capital prise en date du 12 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 253 du 14 février 2002,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.549.

II.- Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur René Schmitz, préqualifié.

III.- Ensuite, Monsieur René Schmitz, préqualifié représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations de climatisation, de chauffage, sanitaire, protection contre l'incendie, la cogénération, la gestion, la maintenance, le dépannage, l'exploitation de ces installations ainsi que toutes les activités liées directement ou indirectement aux équipements techniques du Bâtiment.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude du notaire Tom Metzler.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R. Schmitz, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.

T. Metzler.

(065333.3/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R. C. Luxembourg B 13.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2004.

T. Metzler.

(065334.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

STORE WAMPACH GONDERANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonderange, le 10 juin 2004.

Signature.

(064962.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

STORE WAMPACH WASSERBILLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 65, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 16 juin 2004.

Signature.

(064964.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

CEDOBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.901.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 23 juillet 2004

En vertu du contrat de cession de parts daté du 23 juillet 2004, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 parts sociales transférées à SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V., avec siège social aux 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands

L'associé unique de la société est désormais:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V., détenant 125 parts sociales.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065117.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ARHS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. ARIS DEVELOPMENTS S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.986.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIS DEVELOPMENTS S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 29, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 27 mai 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 838 du 14 août 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Que dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente Assemblée, sans convocation préalable.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en ARHS DEVELOPMENTS S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier la dénomination de la société avec effet immédiat en ARHS DEVELOPMENTS S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination de ARHS DEVELOPMENTS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

J. Elvinger.

(065354.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

EurEau SOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.242.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2004

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065123.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SKR MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

R. C. Luxembourg B 49.897.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKR MANAGEMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin, mais de fait établie à L-9122 Schieren, 19, Z.I., rue de la Gare,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.897, au capital social de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), entièrement souscrites et libérées.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 du 20 avril 1995.

Le capital social de la société a été modifié suivant cession d'actions sous seing privé du 21 novembre 2000, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 31 mai 2001.

Le capital social a été converti en Euros suivant assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 22 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Stein, imprimeur, demeurant à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Kinnen, employée privée, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Margot Jung, épouse de Monsieur Jean Stein, femme au foyer, demeurant à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Adaptation du premier alinéa de l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en Euros du 10 octobre 2001 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Alinéa 1^{er}. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 12.00 heures.

4.- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

5.- Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration actuellement en fonction avec décharge.

6. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

7.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Koerich.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en Euros en date du 10 octobre 2001 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Alinéa 1^{er}. L'assemblée générale actuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de septembre à 12.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Claude Ries, Daniel Kasel et Jean Stein et leur donne pleine et entière décharge.

Sixième résolution

a) Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la société:

1) Monsieur Jean Stein, imprimeur, demeurant à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

2) Monsieur Daniel Kasel, imprimeur, demeurant à L-8570 Mersch, 69-73, rue Nic. Welter.

3) Madame Margot Jung, épouse de Monsieur Jean Stein, femme au foyer, demeurant à L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

c) Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Septième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Stein, V. Kinnen, M. Jung, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 juillet 2004, vol. 358, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065764.3/201/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SKR MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8387 Koerich, 1, rue Mathias Koener.

R. C. Luxembourg B 49.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065766.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.334.

In the year two thousand four, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Séverine Canova, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting in the name and on behalf of the board of directors of SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on July 5th, 2004, which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A. with its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 15th, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 84 of January 28th, 2003, and the articles of incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on April 26th 2004, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

and has now a subscribed and fully paid in capital of two million five hundred and twenty thousand euro (2,520,000.- EUR) represented by two hundred and fifty-two thousand (252,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at seventy million euro (70,000,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.....»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on July 5th, 2004, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of eight hundred and forty thousand euro (840,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of two million five hundred and twenty thousand euro (2,520,000.- EUR) to three million three hundred and sixty thousand euro (3,360,000.- EUR) by issuing eighty-four thousand (84,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

Thereupon, Mrs Séverine Canova, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of eighty-four thousand (84,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, and that the new shares have been paid in by cash payments made by SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, having its registered office at Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, so that the amount of eight hundred and forty thousand euro (840,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«Art. 5. Paragraph 1.

The subscribed capital of the corporation is fixed at three million three hundred and sixty thousand euro (3,360,000.- EUR) represented by three hundred and thirty-six thousand (336,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately ten thousand two hundred euro (10,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Séverine Canova, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in Luxemburg,

auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 5. Juli 2004, welcher Beschluss, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, ersuchte den unterzeichneten Notar seine Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1) Die Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. November 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 84 vom 28. Januar 2003 und die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. April 2004, noch nicht veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

und hat ein gezeichnetes und voll eingezahltes Kapital von zwei Millionen fünfhundertzwanzigtausend Euro (2.520.000.- EUR) eingeteilt in zweihundertzweiundfünfzigtausend (252.000) Aktien von je zehn Euro (10.- EUR).

2) Artikel 5 der Satzung sieht folgendes genehmigtes Kapital vor:

«Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf siebzig Millionen Euro (70.000.000.- EUR) festgesetzt, eingeteilt in sieben Millionen (7.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10.- EUR).

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabepremie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszubehaltenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen und die Zeichnung zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel an die vorgenommene Änderung angepasst.....»

3) Infolge der obenaufgeführten Bedingungen in Artikel 5 der Satzung, beschliesst der Verwaltungsrat in seiner Versammlung vom 5. Juli 2004 das Gesellschaftskapital um achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen fünfhundertzwanzigtausend Euro (2.520.000,- EUR) auf drei Millionen dreihundertsechzigtausend Euro (3.360.000,- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von vierundachtzigtausend (84.000) neuen Aktien von je zehn Euro (10,- EUR).

Somit erklärt Frau Séverine Canova, vorgenannt, dass der Verwaltungsrat die Gesellschaft SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED mit Sitz in Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, zur Zeichnung und Einzahlung in bar der vierundachtzigtausend (84.000) neuen Aktien zugelassen hat, so dass die Summe von achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

4) Infolge der Kapitalerhöhung wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 5. Absatz 1.

Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen dreihundertsechzigtausend Euro (3.360.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertsechsdreissigtausend (336.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).»

Abschätzung der Kosten.

Der Betrag der Kosten, Gebühren und Auslagen, welcher Art auch immer, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung anfallen, wird auf ungefähr zehntausendzweihundert Euro (10.200,- EUR) abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Wunsch des Komplementen, diese notarielle Urkunde in Englisch ausgefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text vorrangig sein wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die Urkunde wurde dem Komplementen vorgelesen, der mit dem Notar diese originale Urkunde unterzeichnete.

Gezeichnet: S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 62, case 5. – Reçu 8.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

G. Lecuit.

(065337.3/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

G. Lecuit.

(065338.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

KALISPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.399.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(26.761,65) EUR
- Résultats 2003	(9.468,24) EUR
- Report à nouveau	(36.229,89) EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(065124.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

TABOA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 31, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 93.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(064965.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

POULTRY GRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 29, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 88.998.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004.

Signature.

(064974.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

BOROO GOLD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.742.

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'en date du 1^{er} avril 2004 TMF CORPORATE SERVICES S.A. a démissionné en tant qu'administrateur.

Le contrat de domiciliation avec date d'effet au 1^{er} août 2002 «BOROO GOLD S.A.» et «TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.» à été résilié avec effet au 1^{er} avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Ex-Domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065122.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2004, réf. LSO-AR05995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERMADEC S.A.

G. Piscaglia

Directeur

(064985.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.

- Le résultat net est réparti comme suit:

Résultat de l'exercice 2003	10.194.549,36 EUR
Résultat reporté	191.440,44 EUR
Soit un bénéfice à reporter de	10.385.989,80 EUR

- Le nombre des Administrateurs est réduit de sept à six, le mandat de Monsieur Jean-Pierre Iacopetta, démissionnaire, n'étant pas remplacé. L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement de Monsieur Paul Gengler, décédé le 10 mars dernier et de nommer Monsieur Romain Mannelli, domicilié 94, rue du Fossé à L-4123 Esch-sur-Alzette, en qualité d'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2007.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064921.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

r. C. Luxembourg B 85.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A.

G. Piscaglia

Directeur

(064989.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

r. C. Luxembourg B 85.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Le résultat net est réparti comme suit:

Résultat de l'exercice 2003	-941.811,79 EUR
Résultat reporté.	-815.885,93 EUR

Soit une perte à reporter de	-1.757.697,72 EUR
------------------------------------	-------------------

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement de Monsieur Paul Gengler, décédé le 10 mars dernier et de nommer Monsieur Romain Mannelli, domicilié, 94 rue du Fossé à L-4123 Esch-sur-Alzette, en qualité d'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2007.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064932.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MANGACHOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 75.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065225.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SOTEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.723.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOTEG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.723, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 février 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 76 du 6 avril 1974. Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 4 février 2003.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Marco Hoffmann, président du Conseil d'Administration, demeurant à Gilsdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco Goeler, employé privé, demeurant à Mertert,

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Jean Lucius, administrateur-délégué, demeurant à Esch-sur-Alzette et Monsieur Romain Becker, directeur général CEGEDEL, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 15 juillet 2004.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la 2^{ème} partie de la phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts, de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 17 se lira dorénavant comme suit:

«Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société».

2. Modification de l'article 2 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

«La société a pour objet:

- l'importation, l'exportation, le transport, la distribution, la fourniture, l'achat et la vente de gaz naturel,
- l'importation, l'exportation, la fourniture, l'achat et la vente d'électricité,
- toutes activités dans le domaine de la fourniture, de l'achat et de la vente de tous autres produits quelconques concernant l'énergie sous toutes ses formes,
- la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, d'achat, de vente, de fusion ou autrement,
- toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ainsi que toutes autres opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ainsi définis.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2004.

V.- Que la présente Assemblée, réunit l'intégralité du capital social, et est appelée à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

CEGEDEL-PARTICIPATIONS, agissant par son mandataire Monsieur Romain Becker intervient ici et déclare qu'elle s'oppose à la tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire et au vote sur les points portés à l'ordre du jour pour les raisons suivantes:

- 1° Le délai de convocation prévu par la loi et les statuts n'aurait pas été respecté (cf. point II 2) du courrier du 22 juillet 2004 adressé par CEGEDEL-PARTICIPATIONS au notaire et ci-annexé).
- 2° Le Conseil d'Administration n'aurait pas statué sur la demande de prorogation présentée par CEGEDEL-PARTICIPATIONS conformément à l'article 67-5 de la loi du 10 août 1915 (cf. point I du courrier susmentionné).
- 3° Les décisions du Conseil d'Administration décidant la convocation de la présente Assemblée Générale seraient irrégulières (cf. point II 1) du courrier susmentionné).
- 4° Il serait impossible de supprimer la deuxième partie de la phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts et impossible, en l'absence de toute loi spéciale préalable, de modifier l'objet social (cf. point II 3) du courrier susmentionné).

Après avoir pris connaissance des objections faites ci-avant par CEGEDEL-PARTICIPATIONS et en avoir discuté longuement, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la deuxième partie du 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts, stipulant que la Société ne pourra modifier la forme et l'objet de la Société qu'en vertu d'une loi spéciale autorisant cette modification, de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société».

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires, à l'exception de CEGEDEL-PARTICIPATIONS qui a voté contre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'apporter une modification à l'objet social de la société.

L'article 2 est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'importation, l'exportation, le transport, la distribution, la fourniture, l'achat et la vente de gaz naturel,
- l'importation, l'exportation, la fourniture, l'achat et la vente d'électricité,
- toutes activités dans le domaine de la fourniture, de l'achat et de la vente de tous autres produits quelconques concernant l'énergie sous toutes ses formes,
- la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, d'achat, de vente, de fusion ou autrement,
- toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ainsi que toutes autres opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ainsi définis.»

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires, à l'exception de CEGEDEL-PARTICIPATIONS qui a voté contre.

Le Président constate que les résolutions ont été prises à la majorité spéciale prévue par la loi et les statuts pour la modification des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, M. Goeler, J. Lucius, R. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 144S, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

F. Baden.

(065808.3/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SOTEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(065809.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.506.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(82.368,30) EUR
- Résultat de l'exercice	(74.710,70) EUR
- Apurement des pertes par le compte «Autres réserves»	157.079,00 EUR
- Report à nouveau	(0,00) EUR

Par ailleurs, il a été décidé de procéder au paiement d'un dividende de EUR 780.000,00 à prélever sur les «Autres réserves».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(065134.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

ARDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.775.

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARDEA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 11 janvier 1996,

modifié en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 7 août 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 23 octobre 1998,

modifié en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 19 mars 2003

ayant un capital social de deux cent huit mille euros (208.000,- EUR) représenté par 2.080 actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 52.775.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} premier alinéa, de l'article 2 et de l'article 11 des statuts.
- 3) Mandat au conseil d'exécuter les résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

Deuxième résolution

En conséquence l'article 1^{er}, premier alinéa, l'article 2 et l'article 11 sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARDEA S.A.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, S. Spadafora, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 août 2004, vol. 358, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065779.3/201/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ARDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065781.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,-

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.413.

Extrait du contrat de cession de parts en date du 15 juillet 2004

Suite à la signature par SCIENTIFIC GAMES HOLDING Limited et SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., d'un contrat de cession de parts de la Société daté du 15 juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- de transférer la totalité des parts sociales (correspondant à 101 parts sociales) détenues dans la Société par SCIENTIFIC GAMES HOLDING Limited à SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.;

Suite à la notification de la cession à la Société faite en date du 15 juillet 2004, SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., est désormais le seul associé, avec 101 parts sociales, de la Société.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065146.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

HOLDING EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES URBAINES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.703.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire non modificative des statuts reportée qui s'est tenue en date du 29 juillet 2004

Le siège de la société est transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065219.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065214.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

—
*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2003 à 10 heures précises
au 13, rue Bertholet, Luxembourg*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de EUR 2.016,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit EUR 41.267,- et de reporter cette perte au 1^{er} janvier 2003.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MCS

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065205.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065217.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MEDITERRANEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.489.

—
*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue le 22 juin 2004 à 10 heures précises
au 13, rue Bertholet, Luxembourg*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de EUR 6.794,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit EUR 48.061,- et de reporter cette perte au 1^{er} janvier 2004.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MCS

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065194.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**IMPEX LTD MATERIALS FOR PRINTED CIRCUITS BOARD INDUSTRY,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
H. R. Luxemburg B 56.369.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundvier, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Ulrich Kempa, Geschäftsführer, wohnhaft in D-51519 Odendhal,
hier vertreten durch Herrn Pierre Schill, «licencié en sciences économiques», mit Berufsanschrift in 18A, boulevard
de la Foire, L-1528 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg, am 19. Juli 2004.

Diese Vollmacht nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, wird
gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Der Komparent ist der alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPEX LTD MATERIALS
FOR PRINTED CIRCUITS BOARD INDUSTRY, nachstehend die «Gesellschaft», R. C. B Nr 56.369, gegründet gemäss
Urkunde, aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. September 1996,
veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 630 vom 5. Dezember 1996.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch Urkunde unter Privatschrift vom 24. Dezember 2001, wovon
ein Auszug veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 691 vom 4. Mai 2002.

- Das Gesellschaftskapital ist auf dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) festgesetzt aufgeteilt in fünfhundert (500) An-
teile.

- Hiermit erklärt der Komparent als einziger Anteilsinhaber und wirtschaftlicher Endnutznießer der Gesellschaft die
Auflösung derselben mit sofortiger Wirkung vorzunehmen.

- Der alleinige Anteilsinhaber erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft be-
sitzt.

- Der alleinige Anteilsinhaber erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Ge-
sellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich aus-
drücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt
oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person
als alleiniger Anteilsinhaber getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu be-
trachten.

- Der alleinige Anteilsinhaber erteilt dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung seines Man-
dates bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1528
Luxemburg, 18A, boulevard de la Foire aufbewahrt.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPEX
LTD MATERIALS FOR PRINTED CIRCUITS BOARD INDUSTRY festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe
mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 1445, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066003.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

BASE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00954, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(065233.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

COVANSYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 54.995.

—
Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2004

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Michael S. Duffey en tant qu'administrateur de la société et décide de nommer Monsieur James S. Trouba, résidant à Ann Arbor, MI 48103 USA, à sa place.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour COVANSYS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065175.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SASHA MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.544.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 novembre 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 45, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 novembre 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 4 novembre 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition -

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065188.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SASHA MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.544.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 novembre 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 45, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 novembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 7 novembre 2003 que, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065183.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

PARTICIPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065220.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

PARTICIPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2003.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065206.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

DRS HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 75.928.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2004

Punkt 1

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Jahresgewinn 2003 in Höhe von 7.029,03 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Absetzung folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Christian Hess, wohnhaft in L-4996 Schouweiler
- Frau Rita Schroeder, wohnhaft in L-1150 Luxemburg

Ihnen wird Entlastung für ihre Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglieder erteilt.

Punkt 5

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Absetzung der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von seinem Posten als Aufsichtskommissar. Ihn wird Entlastung für ihre Tätigkeit als Aufsichtskommissar erteilt.

Punkt 6

Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Personen in den Verwaltungsrat:

- Herrn Norbert Ebsen, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Frau Josée Schwall, wohnhaft in L-6730 Grevenmacher 30, Grand-Rue

Die Versammlung beschließt desweiteren die Ernennung von Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 12, Kuschegässel zum Delegierten des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Die Mandate der eben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung des Jahres 2006.

Punkt 7

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar. Das Mandat endet mit der Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065416.3/745/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(065395.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

5X5 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.040.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2001

Elections statutaires

Conformément aux statuts, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à expiration. Sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme de six ans:

M. Serge Uzan, demeurant à 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald;

M. Hubert Uzan, demeurant à 112, rue de Bridel, L-7217 Bereldange;

Mme Michèle Boumendil, demeurant à 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

Est élu commissaire aux comptes pour un terme de six ans;

- Monsieur Elizer Marcel Uzan, demeurant à 10, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065433.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 15.571.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mario Da Silva Santos, chauffeur, demeurant à L-4651 Pétange, 3, rue des Jardins, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société DA SILVA FRERES, S.à r.l., avec siège à Pétange, 33, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné qui modifie l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Est nommé gérant statutaire l'associé unique Monsieur Mario Da Silva Santos.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations relativement à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Da Silva Santos, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 144S, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

F. Baden.

(065813.3/200/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 15.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(065815.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.425.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.P.S. S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 679 du 10 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 98 du 31 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.425.

Le siège de la société a été transféré suivant procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 712 du 9 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Maître Marco Fritsch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

et qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Remplacement des dispositions de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet la commercialisation en gros et en détail, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de jeux de société, de jouets, d'articles publicitaires et tous autres produits accessoires.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de remplacer les dispositions de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts de la société comme suit:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet la commercialisation en gros et en détail, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de jeux de société, de jouets, d'articles publicitaires et tous autres produits accessoires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ cinq cent cinquante Euros (EUR 550,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Fritsch, S. Portenseigne, G. Grozinger De Rosnay, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 août 2004, vol. 358, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065757.3/201/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2004.

H. Beck.

(065760.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.630.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 28 juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 15 juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Tim van Dijk, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- Oscar Grut,
- David Cox,
- Hans van de Sanden.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065390.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ASSOCIATED BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.264.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065223.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

ASSOCIATED BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.264.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg
en date du 30 juillet 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière à été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065208.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

ISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

(065240.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

DELTA FARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 89.562.

Par décision de l'Assemblée Générale pris en date du 30 juillet 2004:

- a été nommée commissaire aux comptes de la société:

la société anonyme de droit luxembourgeois VISION CONSULTANCY S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, R.C. Luxembourg Nr. B-73.048

en remplaçant EUROPEAN AUDIT S.A., 196 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg

Durée des mandats: jusqu'à Assemblée Générale au 31 décembre 2007.

Le siège social de la société a été transféré au 144, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour la société

DELTA FARMA S.A.

F. E. Jacobs

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065533.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.073.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of July.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LADBROKE INVESTMENTS S.A., a company organized and existing under the laws of Liberia, having its registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia and with business address at 3, Myrtle Street, Douglas, Isle of Man; legally represented by Alexandra Mary Potts, Director (hereafter «the Corporation»).

here represented by Mr Mario Di Stefano, lawyer, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal given on July 26, 2004,

who substituted Mr Joram Moyal, attorney-at-law, with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, on July 28, 2004.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., R. C. S. Luxembourg B 83.073, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 54 of 10 January 2002.

- The corporate capital of the Company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The Corporation has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The Corporation as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The Corporation declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The Corporation, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the auditor for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the company's office.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LADBROKE INVESTMENTS S.A., une société de droit libérien, avec siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia et siège commercial au 3, Myrtle Street, Douglas, Isle of Man; représenté par son directeur, Alexandra Mary Potts (la «Comparante»)

ici représentée par Monsieur Mario Di Stefano, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2004,

lequel a substitué Monsieur Joram Moyal, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, en date du 28 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., R. C. S. Luxembourg B 83.073, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 54 du 10 juillet 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La Comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la Comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La Comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La Comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la société.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moyal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066007.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (EFA), Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 56.766.

—

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration du 8 février 2000

Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'exercice 2000 la société DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen comme réviseur d'entreprises et ceci en remplacement de la société ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

*Extraits des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 14 mars 2001,
du 6 février 2002, 12 février 2003 et du 10 février 2004*

Le Conseil d'Administration décide de nommer pour les exercices 2001, 2002, 2003 et 2004 la société DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen comme réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société anonyme

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01970. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065247.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (EFA), Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 56.766.

—

A partir du 1^{er} août 2004, la liste publiée des signatures autorisées d'EFA est modifiée comme suit:

Liste des signatures autorisées

	Nom	Prénom	Signature
Mme	Racelle	Solange	B
Mme	Steckmann	Isabelle	B
M.	Bombardieri	Laurent	C

Luxembourg, le 6 août 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société anonyme

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01972. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065249.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

HMTF CANADIAN CABLE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.024.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HMTF CANADIAN CABLE POOLING, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Ms Catherine Graff, Attorney at Law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dallas, Texas (U.S.A.) on July 28, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- HMTF CANADIAN CABLE POOLING, L.P. is the sole partner of HMTF CANADIAN CABLE LUXCO, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen, prenamed, on July 20, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into five hundred (500) shares of EUR 25 (twenty-five euro).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

HMTF CANADIAN CABLE POOLING, L.P., in its capacity as sole partner of the Company, has resolved to modify the functional currency of the Company from euro to Canadian Dollars. For purposes of the conversion, the currency exchange rate retained is 1 Euro for 1.6 Canadian Dollars.

By application of the conversion rate, the corporate share capital of the Company is thus fixed at CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) represented by (500) five hundred shares with a par value of CAD 40 (forty Canadian Dollars) each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner has resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The Company's share capital is presently set at CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) represented by five hundred (500) shares of CAD 40 (forty Canadian Dollars) each, all subscribed and fully paid up.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to mandatory of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HMTF CANADIAN CABLE POOLING L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Maître Catherine Graff, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2004, à Dallas, (U.S.A.).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- HMTF CANADIAN CABLE POOLING L.P. est l'associée unique de HMTF CANADIAN CABLE LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, en date du 20 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

La partie comparante, représentée par la mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

HMTF CANADIAN CABLE POOLING L.P., en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de modifier la devise du capital social de euro en dollars canadiens. Pour les besoins de la conversion, le taux de change retenu est de 1 Euro=1,6 dollar canadien.

Le capital social de la Société est alors fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Graff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066008.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

HMTF CANADIAN CABLE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.024.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 991 du 29 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066010.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

CHRONOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange-Niedercorn, Z.I. Hanneboesch.

R. C. Luxembourg B 97.781.

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Vincent Juprelle, transporteur, demeurant à B-6600 Bastogne, 39, rue du Sablon,

La société anonyme GALEN S.A., avec siège social à Wiltz,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Bernard Fajal, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, 43, route de Winseler.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) la société à responsabilité limitée CHRONOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, (20012413417), a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C page 11916 de 2002 et ses statuts ont été modifiés aux termes

d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 74 du 20 janvier 2004.

b) le capital social s'élève à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) euros chacune, actuellement réparties comme suit:

1.- La société anonyme GALEN S.A., avec siège social à Wiltz, cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	198
2.- Monsieur Vincent Juprelle, transporteur, demeurant à B-Bastogne, 39, rue du Sablon, deux cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales.	298
Total: quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales	496

Sur ce:

Les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante:

Les associés décident de révoquer le gérant unique, Monsieur Philippe Navez, entrepreneur de transports, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 17, rue Mononk, en lui accordant décharge pour sa mission jusqu'à ce jour et de nommer comme nouveau gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent Juprelle, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ensuite, la société anonyme GALEN S.A., représentée comme dit ci-avant, a déclaré céder à Monsieur Vincent Juprelle, préqualifié, ses cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales, pour et moyennant le prix de quatre mille neuf cent cinquante (4.950,-) euros, que la cédante reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour.

Acceptation

Est intervenu aux présentes, Monsieur Vincent Juprelle, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, lequel consent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, au nom et pour compte de la société et la tient pour valablement signifiée à la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, l'associé unique, Monsieur Vincent Juprelle, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la susdite société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, les deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont supprimés et remplacés par le suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Vincent Juprelle, transporteur, demeurant à B-6600 Bastogne, 39, rue du Sablon.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Wiltz à L-4562 Differdange-Niedercorn, Zone Industrielle Hanneboesch.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Differdange-Niedercorn.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social. En conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet le transport express de petits colis et messagerie, le tout avec des véhicules en-dessous de trois tonnes et demie.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. Juprelle, B. Fajal, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 juillet 2004, vol. 428, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 août 2004.

U. Tholl.

(902694.3/232/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

CHRONOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange-Niedercorn, Z.I. Hanneboesch.

R. C. Luxembourg B 97.781.

Statuts coordonnés suivant acte du 5 juillet 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

U. Tholl.

(902695.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

PARFUM'S CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 41.247.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Gérard Ternes, commerçant, né à Redange le 25 août 1947, demeurant à L-2612 Luxembourg, 28, um Tawioun, propriétaire de quatre cent cinquante (450) parts de PARFUM'S CENTER, S.à r.l., avec siège à L-3440 Dudelange, 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 41.247, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Dudelange du 5 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 10 décembre 1992, modifié suivant acte sous seing privé du 10 juin 2002, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1282 du 4 septembre 2002;

2.- Paola Filippetti, maître-coiffeuse, née à Gubbio (Italie), le 12 mars 1947, demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe,

ici représentée par Gérard Ternes, prèdit suivant procuration ci-jointe, propriétaire de cinquante (50) parts de PARFUM'S CENTER, S.à r.l.

D'abord,

Paola Filippetti, représentée comme dit ci-dessus, cède à Gérard Ternes, préqualifié, ses cinquante (50) parts de la Société pour le prix de un (1,-) euro.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme la cédante confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire.

Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Gérard Ternes, préqualifié, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite, Gérard Ternes, seul associé de la Société, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) La Société ayant cessé toute activité, il la met en liquidation avec effet immédiat.
- 3) Se considérant comme liquidateur, il déclare que la Société a été liquidée et que tout passif futur éventuel sera à sa charge. Il reconnaît avoir été rendu attentif sur la portée de cette déclaration par le notaire.

La Société est partant dissoute.

La démission des gérants est acceptée et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-2612 Luxembourg, 28, um Tawioun.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Ternes, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2004, vol. 887, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 juillet 2004.

F. Molitor.

(064209.3/223/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LVR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 102.089.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration ci-annexée;

2.- INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.249,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LVR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la vente et pose de chapes, carrelages, plâtrerie et import export de tous produits, hors matériel militaire et activités connexes.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération complète du capital et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282, huit cents actions	800
2.- INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.249, deux cents actions	200
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282,
- 2.- INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.249,
- 3.- Rosario Laverde, travailleur indépendant, né à Campobello di Licato (Italie), le 20 août 1970, demeurant à F-57550 Merten, 9, rue de l'Église.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, vol. 887, fol. 18, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282, INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. avec siège social à L-3512 Du-

delange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.249 et Rosario Laverde, travailleur indépendant, né à Campobello di Licato (Italie), le 20 août 1970, demeurant à F-57550 Merten, 9, rue de l'Eglise, administrateurs de la société LVR INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Rosario Laverde, préqualifié, administrateur-délégué.

Dudelange, le 20 juillet 2004.

Signé: R. Laverde, C. Simon.

Ne varietur.

Signé: C. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, vol. 887, fol. 18, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juillet 2004.

F. Molitor.

(064168.3/223/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

IMMOTERRA SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Joël Back, commerçant, né à Dudelange le 14 juin 1963, célibataire, demeurant à L-3560 Dudelange, 8, rue des Saules,

2.- Paul Schank, instituteur, né à Soleuvre, le 5 mai 1946, demeurant à L-8019 Strassen, 60, rue du Bois.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de IMMOTERRA SCI avec siège social à L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl, constituée suivant acte sous seing privé en date du 20 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 8 octobre 1997, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 3 août 1998, publié au dit Mémorial, numéro 842 du 19 novembre 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 22 avril 1999, publié au dit Mémorial, numéro 426 du 9 juin 1999.

Le capital social est fixé à cent vingt mille (120.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent vingt (120) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 151, rue de Merl.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Back, P. Schank, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2004, vol. 887, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2004.

F. Molitor.

(064208.3/223/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LUNE D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, place E. Zinnen.

R. C. Luxembourg B 96.013.

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Wei Zhan, cuisinier-gérant, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, et son épouse;

2.- Guoping Pan, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 août 1979,

demeurant ensemble à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux,

seuls associés de LUNE D'ORIENT, S.à r.l., avec siège social à L-4405 Soleuvre, 6, Place Edmond Zinnen, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 96.013, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 30 octobre 2003.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils démettent Chunju Pan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 8 mars 1962, demeurant à L-4709 Pétange, 26, rue Adolphe et Wei Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux de leurs fonctions de gérant technique respectivement gérant administratif et leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Ils nomment Wei Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux comme gérant technique.

Troisième résolution

Ils confirment Guoping Pan, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 août 1979, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux comme gérante administrative.

Quatrième résolution

La Société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Zhan, G. Pan, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, vol. 887, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juillet 2004.

F. Molitor.

(064174.3/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EFG MULTI-MANAGER FUND, Fonds Commun de Placement.

Notice of Termination of the EFG TACTICAL SUB-FUND (USD)

The unitholders of the TACTICAL SUB-FUND (USD) are hereby informed that the board of directors of EFG MULTI-MANAGER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., management company of the EFG MULTI-MANAGER FUND (the «Fund»), in agreement with EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., custodian of the Fund, has decided to close the EFG TACTICAL SUB-FUND (USD) (the «Sub-Fund») by October 15, 2004.

The decision to close the Sub-Fund results from the fact that the value of the net assets of the Sub-Fund has decreased below the minimum level for such sub-fund to be operated in an economically efficient manner.

Unitholders may, until the date of closure, redeem their holding in the Sub-Fund free of charge at the applicable net asset value on the relevant valuation day, taking into account actual realization prices of investments and realization expenses.

Unitholders who did not redeem their holding in the Sub-Fund before the date of closure of the Sub-Fund, will have their shares redeemed at the applicable net asset value at the date of closure free of charge, taking into account actual realization prices of investments and realization expenses.

The proceeds corresponding to the redemption of units not reclaimed by the unitholders will be kept in safe custody with EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A. during a period not exceeding 6 months as from the date of the close of the Sub-Fund; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations.

As from the date of publication of this notice, subscriptions and conversions request in the Sub-Fund will no longer be accepted.

By order of the board of EFG MULTI-MANAGER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. and EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, 8 October 2004.

(04448/1210/24)